LITTORAL PICARD

# La cour des comptes épingle le syndicat mixte de la Baie de Somme - Grand littoral picard

Dans un rapport rendu public récemment, les chambres régionales des comptes Hauts-de-France épinglent la gestion du syndicat mixte en ce qui concerne la gestion du trait de côte.

Le rapport portant sur la gestion du trait de côte par le syndicat mixte de la Baie de Somme-Grand littoral picard (SMBS-GLP) vient d'être rendu public. Il s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale associant la Cour des comptes et les chambres régionales des comptes des Hauts-de-France.

Dans ce rapport, il est précisé que le syndicat mixte, dont le périmètre couvre l'ensemble du littoral samarien, **« porte une stratégie ambitieuse et cohérente visant à lutter contre les phénomènes de submersion marine et d'érosion, associant de nombreux partenaires »**.

> « Le bilan est insatisfaisant, moins de 50 % des actions ayant été engagées.
> LA COUR DES COMPTES

« Dotée d'un budget important, elle présente un bilan insatisfaisant« , assure toutefois le rapport : »moins de 50 % des actions ayant été engagées, et ce, malgré plusieurs prolongations. Cette situation relève partiellement de la responsabilité du syndicat et interroge plus fondamentalement la qualité du partenariat développé entre les acteurs impliqués dans la gestion du trait de côte ».

## 15,4 millions en 4 ans pour gérer le littoral

Dans un premier temps, ce rapport rappelle les missions du syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBS-GLP). Il précise qu'il s'agit **« d'un syndicat mixte ouvert. Il a pour objectif le développement et la préservation de la Baie de Somme, et plus globalement, du littoral picard, et exerce, à ce titre, des compétences en matière d'aménagement, de tourisme, de protection des espaces naturels et du littoral »**.

Comme le souligne encore ce rapport, **« le SMBS-GLP déploie d'importants moyens budgétaires, dans les politiques de gestion du littoral. Entre 2018 et 2022, il a dépensé, au total, 15,4 M€. Les interventions réalisées représentent, ainsi, plus de 60 % des investissements du budget principal du syndicat, sur la période. Les dépenses de fonctionnement moyennes, hors masse salariale, en la matière, ont plus que doublé sur la période de contrôle, en comparaison de la période 2013-2017 »**.

## Responsabilité directe du syndicat

Mais en plus de cette explosion des dépenses de fonctionnement, les chambres régionales des comptes Hauts-de-France soulignent que « le bilan de la mise en œuvre de cette stratégie littorale BSA est cependant insatisfaisant, avec un taux de réalisation de seulement 40 %, alors qu'elle a été prolongée de plusieurs années. Cette situation s'explique par des facteurs relevant, pour partie, de la responsabilité directe du syndicat. »

La gestion du trait de côte par Stéphane Haussoulier et ses équipes est épinglée par la chambre régionale de la Cour des comptes.

Le rapport précise ce constat en mettant notamment en cause « l'insuffisante démarche partenariale, en particulier dans sa relation avec l'État, écueil structurant, souligné par plusieurs acteurs ».

Il continue : « L'absence potentielle de reconnaissance des systèmes d'endiguement fait peser une incertitude importante sur la poursuite même de cette stratégie. »

Et pour terminer : « Enfin, la mise en œuvre de cette dernière s'est heurtée à des difficultés d'ordres règlementaire et financier, s'agissant des projets structurants de renaturation et de relocalisation ».

● Vincent Bény-Thoreux

**■ Contacté à plusieurs reprises, Stéphane Haussoulier, président du syndicat mixte Baie de Somme - Grand littoral picard, n'a pas donné suite à notre demande.**